



# PLAN DE REPRISE – Phase 3

## Reprise des compétitions prévues aux différents calendriers

**A partir du 26 JUIN**

**REPRISE DES COMPETITIONS DEPARTEMENTALES**

**A partir du 11 JUILLET 2020**

**REPRISE DES COMPETITIONS REGIONALES**

**A partir du 1er AOUT 2020**

**REPRISE DE COMPETITIONS NATIONALES**

Afin de pouvoir organiser une compétition départementale ou régionale, tous les organisateurs doivent obtenir au préalable de **l'accord de leur municipalité.**

Pour les manifestations de plus de **1 500 personnes** (joueurs et spectateurs cumulés), les organisateurs doivent obtenir au préalable **l'accord de leur préfecture.**

La jauge maximale de **5 000 personnes** s'applique à la F.F.P.J.P. et sera en principe en vigueur jusqu'au 1er septembre.

**Pour les nouvelles organisations** souhaitées par des clubs sur des dates laissées libres par des annulations, les clubs doivent impérativement **obtenir l'accord** de leur Comité Départemental pour les compétitions départementales, de leur comité régional pour les compétitions régionales et de la fédération pour les compétitions nationales.

*Un nouvel examen de la situation épidémiologique nationale sera réalisé mi-juillet pour décider si un assouplissement est possible pour la deuxième partie du mois d'août.*